

Protocole sanitaire

Ateliers de l'accompagnement à la scolarité (le CLAS) pour les collégiens de Périers

Le protocole sanitaire est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche : www.cocm.fr

Pour toutes questions à ce sujet, vous pouvez contacter l'animatrice référente du CLAS – Virginie RUET au 02.33.76.73.39 ou par mail à vruet@cocm.fr.

L'arrivée au collège

- Chacun doit se conformer au protocole de l'établissement.
- Chaque enfant autorisé à venir au collège est en droit de profiter des services proposés par les animatrices de la Communauté de Communes.
- Pour participer aux ateliers, les jeunes doivent s'inscrire sur l'affiche du panneau de liège dans le hall d'entrée du collège.
- Les jeunes inscrits à l'atelier se rendent eux-mêmes jusqu'à l'endroit du rendez-vous, à l'heure prévue en respectant le sens de circulation (le lieu et l'horaire sont indiqués sur le panneau de liège).
- Le brassage des classes est autorisé sur le temps du midi.

Pendant les ateliers

- Le port du masque reste obligatoire et doit couvrir le nez et la bouche.
- Le lavage des mains doit être fait à chaque fois que cela est nécessaire.
- Les gestes barrières doivent être appliqués, à savoir :
 - Pas d'embrassades ni de poignées de mains
 - Les personnes doivent être vigilantes à respecter au mieux la distanciation physique entre elles (un mètre minimum) lors des activités ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la salle et dans les parties communes
- Les jeunes sont invités à se laver les mains à chaque entrée et sortie de la pièce où l'atelier a lieu. Du gel hydroalcoolique est à leur disposition quand il n'y a pas de lavabos.
- La porte de la salle reste ouverte (sinon la poignée sera désinfectée).
- Des mouchoirs en papier sont disponibles dans la salle. Après utilisation, il faut les jeter dans une poubelle et se laver les mains.

Pendant l'atelier *Jeux de Société* au collège :

- Les jeunes sont assis face à face et/ou côte à côte avec un masque, distants d'au moins un mètre.
- Les jeunes présents à l'atelier seront amenés à toucher les mêmes jeux.
- Les jeux seront mis en quarantaine pendant 7 jours.

Pendant l'atelier *Cuisine* à l'Espace Jeunes de la COCM :

- Les personnes gardent le masque pendant le trajet du collège à l'Espace Jeunes. L'accès se fait par le portillon à l'entrée secondaire, rue des Arguilliers.
- Les jeunes se lavent les mains au savon et à l'eau en arrivant à l'Espace Jeunes.
- Ils participent en binôme sur une table en maintenant au mieux la distanciation physique.
- Chaque table est distante d'au moins 3 mètres pour permettre la circulation et la distanciation physique.
- Les ustensiles et les ingrédients nécessaires sont présents sur chaque table (1 par binôme).
- Seule l'animatrice a accès au lave-vaisselle et au four dans la cuisine collective.
- La cuisson peut se faire dans l'Espace Jeunes.
- Après chaque atelier cuisine, la vaisselle est lavée au lave-vaisselle et stockée pour séchage à plat sur une table isolée. Elle est rangée après séchage complet.
- En cas de suspicion, l'atelier *Cuisine* est annulé et nous retournons au collège.

Après les ateliers

- Après l'atelier et avant de quitter la pièce chacun lave ses mains au savon ou au gel hydroalcoolique.
- La salle utilisée est ventilée après son occupation (avant si besoin).
- Les surfaces et points de contact sont désinfectés par l'animatrice.

En cas de suspicion de symptômes évocateurs de la COVID-19

- L'enfant qui présente des symptômes évocateurs doit être conduit auprès de la personne référente COVID de l'établissement : l'infirmière. Il est isolé et masqué dans l'infirmerie au collège, sous la surveillance d'un adulte masqué et de ce fait sous la responsabilité du collège.
- Le chef d'établissement est prévenu. Il contacte la famille qui doit venir chercher l'enfant.
- Aussi il informe la famille des procédures : rester à domicile, éviter les contacts et appeler le médecin traitant ou la plateforme COVID.
- Les personnes présentes pendant l'atelier sont informées en tant que cas « contact ».

En cas de cas confirmé de COVID-19

la famille doit prévenir la Communauté de Communes dans les plus brefs délais au 02.33.76.58.65 ou par mail contact@cocm.fr

EN CAS DE DURCISEMENT DES MESURES

- Si les mesures doivent être renforcées à cause de la remontée de l'épidémie, le brassage des classes sera limité à son stricte minimum alors les animations en direction des collégiens seront déprogrammées. Un nouveau protocole sera établi et transmis aux usagers de l'établissement et aux familles.

En cas de passage à l'état d'urgence sanitaire

- Si le collège ferme ses portes aux élèves et procède aux cours en distanciel, les animations en direction des collégiens sont annulées.

Sources :

- Protocole sanitaire du collège de Périers
- Protocoles en ligne de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports 2020-2021 du 19 août 2020
- Site www.gouvernement.fr/info-coronavirus